



Une étape essentielle : les schémas départementaux des services aux familles intègrent la lutte contre l'illettrisme.

Depuis longtemps, la question de la réussite éducative et notamment scolaire a été posée en lien ou en complémentarité avec les questions autour de la parentalité et de l'accompagnement à la scolarité.

Mais il n'a jamais été simple de montrer les liens qui peuvent exister entre soutien à la parentalité et lutte contre l'illettrisme. C'est entre autres pour ces raisons que l'ANLCI, fidèle à sa méthode de travail, a cherché sur cette question, comme pour d'autres, à identifier ce qui existait, à produire ce qu'il manquait et à faciliter les liens entre les acteurs.

Quel est le problème à résoudre ?

Aujourd'hui en France, 2 500 000 adultes de 18 à 65 ans sont confrontés à l'illettrisme, parmi eux des parents qui ont beaucoup de mal à suivre la scolarité de leurs enfants et à les accompagner dans leurs parcours d'apprentissages. Ces personnes rencontrent aussi des difficultés dans leurs contacts avec les acteurs éducatifs et les institutions. L'expérience montre également que ces adultes dépendent souvent de leurs enfants en matière de communication écrite ce qui perturbe les rôles familiaux et peut constituer une entrave à l'exercice de leur autorité parentale.

Quelques dates clés fondatrices.

2006 : Contribution de l'ANLCI au guide pratique à destination des familles autour de l'accompagnement à la scolarité.



La participation à des travaux internationaux a été un déclencheur, notamment avec [les actions d'alphabétisation familiales conduites à Hambourg](#) inscrites dans un [projet plus vaste regroupant les bonnes pratiques de plusieurs pays](#).

C'est dans cette même période que la Délégation Interministérielle à la Famille sollicite l'ANLCI pour apporter une contribution à la formalisation d'un [guide pratique \(composé de 14 fiches\) à destination des familles autour de l'accompagnement à la scolarité](#).

2008 : Appel à projets du Haut-Commissariat aux Solidarités actives.

L'ANLCI répond à un appel à projet sur la question du lien entre la réussite scolaire des enfants et la difficulté qu'ont les parents, ne maîtrisant pas les savoirs de base, à accompagner la scolarité de leurs enfants : les Actions Educatives Familiales.

2009 : 10 recommandations pour l'action, signature d'une convention avec la CNAF.



L'ANLCI intervient à l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) dans le cadre d'un colloque « Sortir du face à face école familles ». La démarche des Actions Educatives Familiales (AEF) y est présentée et [dix recommandations](#) sont présentées.

C'est aussi à cette période que la CNAF et l'ANLCI formalisent une **convention cadre** de coopération précisant : « *Ainsi, les actions éducatives parentales regroupent diverses initiatives contribuant à rapprocher des parents de la culture écrite, à les soutenir dans l'exercice de leur fonction parentale, à faciliter leurs relations avec les enseignants et à proposer, le cas échéant, des actions de formation à destination des adultes ne maîtrisant pas les compétences de base.* »

2010 : Formalisation de la démarche des Actions Educatives Familiales (AEF).



La création du **comité national de soutien à la parentalité**, dont l'ANLCI devient membre de droit, est une avancée considérable pour donner de la légitimité aux liens qui existent entre ces différentes politiques. Pendant toute cette période, l'ANLCI, que ce soit dans l'instance plénière ou dans les groupes de travail CLAS et REAPP, insiste sur la question de l'accès aux dispositifs pour les personnes en situation d'illettrisme et sur la question de l'intégration des personnes.

C'est à l'occasion de ces travaux qu'une [fiche sur la démarche des AEF](#) est validée par le comité national de soutien à la parentalité. Un [groupe d'appui à la protection de l'enfance](#) mentionne la démarche des AEF comme un des dispositifs de soutien à la prévention de l'illettrisme.

2011-2013 : Forte impulsion du côté de l'Education nationale avec le levier de la réussite éducative.

L'expérimentation, dans le cadre de l'appel à projets du Haut-Commissariat aux Solidarités actives, a permis de formaliser un [cadre national de référence des AEF](#), toujours d'actualité, et une [plaque](#) de communication sur cette démarche.

Toujours dans cette période, des bonnes pratiques ont été identifiées et formalisées autour de ces questions en [Bourgogne](#) et à [Mayotte](#).

En 2012, l'ANLCI entre dans la phase de la démultiplication avec une forte implication du Ministère de l'Education nationale, donnant lieu à la formalisation d'un [kit pédagogique à destination des acteurs de l'Education nationale](#). Ce kit a vocation à apporter les ressources nécessaires pour entrer dans cette démarche.

L'ANLCI travaille parallèlement à la formalisation de [ressources permettant notamment avec un outil autour du jeu](#) qui permet de montrer que des activités de ce type, sont mobilisatrices pour les parents et constituent un levier pour aller plus loin dans la formation.

2014 : Signature du Cadre national de principes et d'action.

Le kit pédagogique des AEF est complété par la formalisation avec le Ministère délégué à la Réussite éducative d'un [cadre national de principes et d'actions](#) avec notamment un troisième objectif établissant le lien entre lutte contre l'illettrisme et soutien à la parentalité.

« *Le troisième objectif est que les actions de lutte contre l'illettrisme permettent à des adultes de plus en plus nombreux d'avoir accès aux savoirs de base, et contribuent à la prévention de l'illettrisme, par ricochet ou par effet indirect. L'entrée à l'école des enfants de parents en situation d'illettrisme constitue souvent un puissant*

levier de motivation, qui peut conduire ces parents à renouer avec les savoirs de base. L'accent doit donc être mis sur les actions aux effets multiples qui s'appuient sur les liens existants entre les actions de formation aux savoirs de base pour les adultes et les actions éducatives pour les enfants. L'éducation nationale et les acteurs de la communauté éducative jouent un rôle majeur en la matière »

La mise en place des schémas départementaux des services aux familles : un nouvel élan pour les politiques familiales.

En 2013, le gouvernement a souhaité réformer les politiques publiques « petite enfance et soutien à la parentalité » en mettant en œuvre des schémas départementaux des services aux familles afin de combler les inégalités territoriales.

A ce titre, une **démarche préfiguratrice** regroupant 18 départements a été lancée début 2014 pour aboutir à une généralisation de la démarche ([circulaire du 22 janvier 2015](#)).

Cette **circulaire** précise bien que « *la politique de soutien à la parentalité doit, quant à elle, devenir accessible à l'ensemble des familles. Les schémas doivent permettre de répondre aux enjeux de cette politique, en améliorant l'information des familles et en maillant progressivement l'offre sur le territoire pour mieux répondre aux attentes des parents. Les dispositifs et actions mis en place pour faciliter les relations entre les parents, les établissements scolaires et les partenaires locaux, dans une dynamique de coéducation, sont directement concernés* ».

C'est à ce titre que la lutte contre l'illettrisme prend toute sa place dans les politiques de soutien aux familles :

- Parce qu'un parent en situation d'illettrisme peut rencontrer des difficultés supplémentaires à accéder aux services.
- Parce qu'un parent en situation d'illettrisme peut rencontrer davantage de difficulté dans l'exercice parental que les autres parents.
- Parce que les parents peuvent avoir besoin d'accompagnement pour amener leur enfant vers la culture de l'écrit (actions permettant de donner le goût de la lecture dès le plus jeune âge, accompagnement à la scolarité...).



Dans le cadre de l'application de cette circulaire, un **guide pratique** vient d'être édité à destination des partenaires de ces schémas, en particulier des services déconcentrés de l'Etat et des Caisses d'Allocations Familiales.

« **Développer les outils d'apprentissage de la langue (lutte contre l'illettrisme, Français Langues Etrangères, Alphabétisation)** » représente la 7ème grande orientation pluriannuelle de mise en œuvre de ces schémas. Une **fiche dédiée à la lutte contre l'illettrisme** a aussi été formalisée dans le guide pour la mise en œuvre des schémas. Elle reprend notamment l'illustration d'une Action Éducative Familiale.

Les orientations stratégiques définies localement s'appuient sur un diagnostic territorial partagé. Ces schémas départementaux devront être signés avant Avril 2016, les chargés de mission régionaux de l'ANCI pourront apporter leur contribution car ils sont associés aux travaux d'élaboration des schémas (diagnostic, plan d'action via des auditions, groupes de travail..).

Pratiques, outils et expériences en région.

Essaimage de la démarche des Actions Educatives Familiales en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la démarche des Actions Educatives Familiales (AEF) essaime largement et de façon très diversifiée.

On recense **15 actions**, en territoire urbain et rural, connues et coordonnées par la chargée de mission régionale ANLCI qui peuvent être catégorisées sous trois formes :

- Des ateliers enfants-parents en maternelle (autour du jeu, du livre...) visant prioritairement les parents à « faible capital scolaire » comme à Gap, à La Saulce, l'Argentière, La Motte du Caire qui permettent de nouer des alliances précoces entre les parents et l'école. A ce niveau, il s'agit pour les équipes de franchir l'étape du repérage des situations d'illettrisme et de l'incitation/accompagnement des personnes vers une démarche de formation (AEF de palier 2 suivant la catégorisation proposée par l'ANLCI).
- Des ateliers de remobilisation/formation linguistique ou de base dédiés prioritairement aux parents en situation d'illettrisme qui prennent appui sur des préoccupations parentales : c'est le cas à Bollène, à Carpentras, à Manosque, à Avignon (AEF de palier 3 suivant la catégorisation proposée par l'ANLCI).
- Des ateliers parentaux en maternelles incluant, au travers de la fabrication de jeux pour les enfants, un volet d'apprentissages plus ou moins formalisé, comme c'est le cas à Marseille (AEF de palier 3 suivant la catégorisation proposée par l'ANLCI).

Fort de cette diversité d'actions, qui seront prochainement présentées en détail sur le site de l'ANLCI, cette région a maintenant pour objectif de mutualiser tout ce qui fonctionne, de trouver des solutions à des problématiques résistantes afin d'essayer encore plus largement la démarche des AEF.

Les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme, quelques exemples.

Réunion de rentrée – **8 septembre 2015** – Aquitaine.



Lors de la réunion de rentrée scolaire, accueil des familles avec les partenaires de l'association Plume cont@nte pour offrir aux enfants et à leurs parents des lectures privilégiées en petit groupe, et lancement du projet *Grandir avec les histoires 2015-2016* : tout au long de l'année scolaire, ateliers conte parents/enfants, sorties médiathèques, ateliers d'apprentissage à la lecture à voix haute pour les parents, veillées contées, table ronde sur l'intérêt de lire et de raconter des histoires à ses enfants.

Les partenaires de la médiathèque municipale tiendront également une permanence pour aider les parents à inscrire leur enfant à la médiathèque.

[Plus d'informations.](#)

Manifestation autour de l'atelier « Mot de passe » - **23 septembre 2015** – Provence-Alpes-Côte d'Azur.



L'atelier « Mots de passe » est une Action Éducative Familiale qui s'est mis en place en décembre 2014 à l'Organisme de Gestion et d'Animation (OGA), à destination des parents en situation d'illettrisme. Afin de promouvoir cet atelier, l'OGA a proposé aux associations du quartier Nord-Est d'Avignon d'organiser un temps fort le 23 septembre : colloque de sensibilisation, stands, espaces lectures, atelier d'écriture et lancement des Ateliers Création autour du langage Parents/

Enfant.

[Plus d'informations.](#)

Cré'ASCALI, journée de rencontres créatives – **26 septembre 2015** – Bourgogne.



Trois ateliers seront proposés lors de cette journée de rencontres créatives autour de la lutte contre l'illettrisme.

Cette journée est destinée aux bénévoles qui œuvrent et s'impliquent quotidiennement dans la réappropriation de la langue et de ses codes, et aux personnes en situation de fragilité linguistique.

[Plus d'informations.](#)

Le Chiffre du mois

17 873 615

C'est le nombre de familles
en France (au sens de l'Insee)

[En savoir plus.](#)

Le site du mois



<http://www.mon-enfant.fr/web/guest/>

Retrouvez toute notre actualité sur www.anlci.gouv.fr Informations / abonnements / désabonnements : audrey.pavat@anlci.fr